

Le droit des ICPE

2 jours

Formation accessible en
présentiel ou distanciel sur
demande

Descriptif de la formation

Le droit de l'environnement exige des entreprises de prendre en compte les conséquences potentiellement dommageables de leur activité pour l'environnement.

Il n'est toutefois pas uniquement synonyme de contraintes : intégrer ces considérations dans leur fonctionnement crée de la valeur à moyen et long terme et leur permet de valoriser une démarche de développement durable.

Cette formation permet à toute personne souhaitant prendre des responsabilités en matière de gestion environnementale dans son entreprise ICPE, de maîtriser le cadre juridique lié à l'environnement et d'acquérir les réflexes essentiels pour exercer son activité en toute conformité.

Objectifs de la formation

- Connaître et savoir interpréter les principaux textes législatifs et réglementaires
- Savoir mettre en œuvre les actions pour une mise en conformité optimale
- Identifier les interlocuteurs clés et les techniques de veille disponibles

Profil des formateurs sélectionnés

Les formateurs prévus sur ce parcours ont les expériences et formations suivantes :

- Expérience d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre de projets de mise en œuvre de systèmes de management HSE
- Diplôme ou certification en gestion des systèmes de management QSE
- Expérience de 2 ans minimum en formation ou formation de formateur

Public visé

Tout public

Conditions d'accès et public visé

L'entrée en formation se fait après entretien préalable et selon les critères suivants :

- Avoir une année d'expérience professionnelle
- Diplôme niveau IV ou équivalent

Délais

Sous réserve des places disponibles dans la limite des effectifs indiqués, l'accès à la formation se fera dans un délai de 1 mois

Tarifs

- Intra-entreprises : nous consulter
- Inter-entreprises : A partir de 950 € / personne, repas du midi offerts
- Pour personnaliser la formation : nous consulter
- Pour le distanciel : nous consulter

- Formés et aguerris à la réglementation environnementale

Les + de notre formation

- Animation par des formateurs aguerris à la mise en œuvre de systèmes de management QSE en entreprise
- Nos formateurs sont tous également des consultants aguerris au service de la formation et permettent ainsi d'apporter des éléments factuels et tirés des différents contextes qu'ils vivent en entreprises, et ce pour chaque partie des cours
- Formation opérationnelle alternant apports théoriques et retours d'expériences
- Vidéos illustrant nos propos quand cela est pertinent
- **Fiches de synthèse apportées à chaque fin de chapitre pour appuyer les connaissances essentielles à retenir**
- **Apport d'outils concrets pour illustrer les exigences de chaque chapitre de la norme**

Méthodes et outils utilisés

- Apports théoriques et partages d'expériences avec les apprenants
- Présentation sous forme de power point/Prezi agrémentée de vidéos et apport de synthèses à chaque fin de chapitres
- **Exercices de vérification de connaissance en fin de séance + Délivrance d'une attestation de validation des acquis (Gratuit)**

Effectifs

- Intra-entreprises : minimum 1 personne et maximum 10
- Inter-entreprises : minimum 2 personnes et maximum 10

Calendrier

- Intra-entreprises et distanciel : nous consulter
- Inter-entreprises :
20 et 21 décembre 2021
Pour d'autres dates nous consulter
Pour les dates de 2022, nous consulter
Pour personnaliser la formation, nous consulter

Programme détaillé de la formation

Activités abordées
Jour 1
Accueil des participants et présentation de la formation et de ses objectifs
<p>I. Droit environnemental</p> <ul style="list-style-type: none">• Contexte législatif et réglementaire• Les principaux acteurs institutionnels• La protection des milieux naturels <p><i>Ce chapitre permet d'introduire la réglementation environnementale générale, les principaux textes, les principes de base (principe de prévention, de précaution, de pollueur et producteur-payeur, de droit à l'information, charte de l'environnement), le contexte environnemental en France et dans le monde. Il permet également de présenter les principales institutions au service de l'environnement et les mesures prises pour la protection des milieux naturels.</i></p>
<p>II. Le droit des ICPE</p> <ul style="list-style-type: none">• Historique• Les différents acteurs• La réglementation et la nomenclature• La directive IED et les meilleurs techniques disponibles• Le cas des SEVESO• Le plan de prévention des risques technologiques• Mesures de prévention <p><i>Ce chapitre permet de présenter le droit des ICPE, les différents régimes, les conditions d'application, la nomenclature des ICPE. Le cas des entreprises classées Seveso est également abordé et notamment le calcul de la règle des cumuls. La constitution des dossiers à déposer en préfecture est également exposée. Enfin, ce</i></p>

chapitre traite également des plans de préventions des risques, et des actions à mener dans des conditions normales d'exploitation ou en cas d'urgence.

Jour 2

III. Etudes de cas

- Etude de la nomenclature en fonction des activités de l'entreprise : savoir classer son entreprise
- Règle des cumuls
- Les produits chimiques et la réglementation

Les études de cas permettent de mettre en œuvre la réglementation environnementale, notamment dans le cadre des entreprises ICPE soumises à autorisation.

VI- QCM sur les notions abordées pendant la journée

D'une durée d'un quart d'heure, Il est composé de 20 questions qui permettront d'éprouver les connaissances des apprenants sur tous les thèmes et capacités abordés.

VII- Conclusion du module – les points forts et principales notions à retenir